

DECISION DU PRESIDENT N° DD-2022-031

Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :

Aménagement du pôle dentaire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Ernée (MSP Ernée) :
Marchés publics de travaux pour les 7 lots

Type de Marché :

Marchés publics de travaux à procédure adaptée

Détail des lots :

Lot(s)	Désignation
01	Menuiseries intérieures bois
02	Plâtrerie - Isolation - Plafonds suspendus
03	Électricité
04	Plomberie - Chauffage - Ventilation
05	Carrelage - Faïence
06	Peinture
07	Revêtement de sol souple

Conditions d'appel et de mise en concurrence (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) :

Publicité adaptée :

AAPC daté du 02/09/2022, parution :

- profil acheteur AWS : lernee.marchés-publics.info
- Ouest France Mayenne + Coupable Web : la centrale des marchés

Date et heure limites de réception des offres : 28 septembre 2022 à 12h30

Motifs du choix des entreprises

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères définis dans le règlement de consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1-Fiche techniques, garanties des produits et matériaux proposés par l'entreprise sont joints à l'offre</i>	10.0 %
<i>2.2-Organisation du chantier, mesures spécifiques relatives à la sécurité des ouvriers et des occupants, protection des ouvrages</i>	20.0 %
<i>2.3-Détail de l'offre ou respect du bordereau</i>	10.0 %

Offres reçues :

14 Offres reçues dans les délais.

DECIDE :

Conformément au rapport d'analyse, joint à la présente décision, est autorisée la passation, par le pouvoir adjudicateur, des contrats de marché public suivants :

Lot(s)	Attributaire	Montant HT
1	SAS MENUISERIE L. PELE ZA La Querminais MONTENAY 53500 ERNEE	53 500,00 €
2	Entreprise JARRY - SAS MAILLARD Franck 81 Impasse André Marie Ampère ZI La Peyennière 53100 MAYENNE	24 950,00 €
3	DESSAIGNE SCF ZA de la Brique 53810 CHANGE	37 000,00 €
4	DESSAIGNE SCF ZA de la Brique 53810 CHANGE	61 500,00 €
5	LANDRON SAS LD L'HUILERIE 53260 FORCE	3 519,32 €

Lot(s)	Attributaire	Montant HT
6	SARL BJM Peinture Brévault Peinture Décoration 57 Le Haut Gastel 35133 ROMAGNE	7 950,00 €
7	GERAULT SAS 16 Rue André Citroën 53940 SAINT BERTHEVIN	8 063,53 €

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 26/10/2022

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le 28/10/2022



ID : 053-245300355-20221028-DD_2022_031-CC